



COMMUNE DE CIEUTAT

**Nombre de membres en
exercice:** 15

Séance du 16 juillet 2021

Présents : 12

L'an deux mille vingt-et-un et le seize juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 16 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de Philippe DANSAUT,

Votants: 15

Sont présents: Philippe DANSAUT, Pierre PAILHON, Jean-Noël PAYSSAN, Raymond FILBET, Sylvie CABARROU, Stéphane CAZANAVE, Daniel DASSIEU, Christine FOURTANE, Christelle GAYE, Elodie GAZAVE, Georges MOREAU, Vivien PUERTOLAS

Représentés: Philippe VILLEDIEU par Pierre PAILHON, Christophe ABADIE par Stéphane CAZANAVE, Hervé REGARDIER par Georges MOREAU

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Sylvie CABARROU

La séance a été ouverte à 20h43

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : les lieux d'apport volontaire des ordures ménagères et du tri.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Objet: Renouvellement contrat agent contractuel - DE 2021 047

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat à durée déterminée de l'agent recruté sur le poste adjoint technique à 14/35ème annualisé arrive à échéance le 31 août prochain.

Cet agent intervient sur la garderie périscolaire, la cantine et l'entretien des locaux.

Selon les termes du contrat initial, signé le 23/08/2019, ce contrat d'un an peut être renouvelé par reconduction expresse pour une durée maximale de 3 ans, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Il est nécessaire de notifier l'intention de renouveler ou pas l'engagement au plus tard 1 mois avant le terme de l'engagement. Un premier renouvellement a déjà été fait du 1er septembre 2020 au 31 août 2021, avec modification du nombre d'heures afférentes au poste.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce contrat pour une nouvelle durée de 1 an, selon les conditions de rémunération instaurées lors de la création du poste, à savoir une rémunération sur la base de l'indice brut 348.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- valident le renouvellement du contrat à durée déterminée pour une durée d'un an, à compter du 1er septembre 2021 et jusqu'au 31 août 2022.
- Valident le maintien de la rémunération telle qu'elle a été fixée à l'ouverture du poste
- Chargent Monsieur le Maire d'informer l'agent de cette décision
- Autorisent Monsieur le Maire à signer le dit contrat

Objet: Admission en non valeur - DE 2021 048

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un décompte des produits irrécouvrables a été transmis à la commune par les services de la Trésorerie de Bagnères de Bigorre.

Il s'agit de titres de recettes émis par la commune et qui n'ont pas pu être soldés, malgré les relances et procédures de recouvrement mises en oeuvre.

Cet état, d'un total de 50,02 € est constitué par les recettes suivantes :

- Lot de coupe affouagère 2017 au nom de Mr Nicolas BIELECKI pour 25 €
- Lot de coupe affouagère 2015 au nom de Mr José LOPEZ MARTINEZ pour 25 €
- Impayé de 0,02 € sur le loyer 2020 de Monsieur ROY pour les promenades à cheval sur la Mongie

Pour les deux premiers montants, les débiteurs ont quitté la commune et les poursuites ont été sans effet. Le dernier montant est inférieur au seuil de poursuite.

Il est donc nécessaire aujourd'hui d'admettre ces sommes en non-valeur.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident la mise en non-valeur de ces recettes, pour un total de 50,02 €.

Objet: Régularisation montant travaux de voirie - DE 2021 049

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 13 février dernier validant le choix de l'entreprise DARRE sur un total de travaux de 7500 € HT, pour les travaux de voirie communale (Chemin de Bardenne et sécurisation réserve incendie).

Des travaux supplémentaires ont été listés et doivent être réalisés par l'entreprise, pour un montant de 480 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, les travaux supplémentaires à réaliser par l'entreprise DARRE pour un montant de 480 € HT.

Objet: Travaux de câblages école Alarme incendie - DE 2021 050

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux de câblages sont nécessaires à l'école pour permettre la mise en place d'une alarme incendie.

Une demande de subvention a déjà été faite au titre de la DETR 2021 et une subvention de 2800 € a été attribuée à la commune.

Deux entreprises ont été consultées pour cette prestation. Une entreprise n'a pas répondu.

Il rappelle le devis de l'entreprise MOINARD, mis à l'appui du dossier de demande de subvention, pour un montant total de 4247,12 € TTC (3 561,77 € HT).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- valident la réalisation de travaux de câblages à l'école pour l'installation d'une alarme incendie, par l'entreprise MOINARD, pour un montant total de 4247,12 € TTC.

Objet: Participation financière busage - DUBARRY - DE 2021 051

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 avril dernier par laquelle le conseil municipal a fixé les conditions de prise en charge dans le cas de demande de busage de fossés, hors entrées privées, à savoir 500 € par demande, dans la limite de 2000 € annuels.

Il informe les conseillers de la demande déposée par Monsieur Didier DUBARRY concernant le busage du fossé longeant sa propriété sur une longueur de 20,6 mètres. La demande d'autorisation a été fournie, tout comme le devis de réalisation de ces travaux, hors matériaux et regards, d'un total de 500 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- prennent note de la réalisation des travaux de busage présentés
- valident la prise en charge par la commune à hauteur du forfait de 500 €, suivant la délibération du 9 avril 2021
- chargent Monsieur le Maire des formalités nécessaires à cette opération

Objet: Intégration d'une parcelle au régime forestier - DE 2021 052

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vivien PUERTOLAS concernant l'intégration d'une parcelle au régime forestier de l'ONF.

L'ONF a informé la commune que plusieurs parcelles ne sont pas incluses dans la liste des parcelles qu'elle gère. Elle propose d'intégrer la parcelle C 270, pour une surface de 3 ha 36 a 50 ca, située Cap de la Rode car elle est située au milieu de parcelles affiliées au régime forestier.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce rattachement de la parcelle C 270 au régime forestier.

Un débat s'engage entre les élus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- valident l'intégration de la parcelle C 270 au régime forestier
- donnent l'autorisation à l'ONF de réaliser les opérations nécessaires à cette intégration

Objet: Motion Fédération Nationale des Communes Forestières - DE 2021 053

Monsieur le Maire présente l'information reçue de l'Association des Communes Forestières de France, qui alerte les communes et collectivités forestières sur le fait que le gouvernement envisage d'augmenter leur contribution pour assurer le financement de l'Office national des Forêts. Ce plan prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois à temps plein à l'ONF.

Il fait lecture de la motion proposée par l'association à l'approbation des communes :

CONSIDERANT:

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,

- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT:

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

- **exige:**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

- **demande:**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la motion présentée et demandent le retrait des mesures envisagées.

Objet: Consultation pour travaux de fauchage - DE 2021 054

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire, comme chaque année, de faire procéder au fauchage des bas-côtés des chemins communaux.

Deux consultations ont été faites, avec pour prestation principale le fauchage des chemins goudronnés et en option, celui des chemins non goudronnés.

Il demande à Élodie GAZAVE de sortir de la salle pour le vote car elle est partie prenante.

Il présente ces devis :

- Devis ETA Cédric DARRE pour un total 1620 € HT
- Devis SARL DARRE TERRASSEMENT pour un total 1680 € HT

Il précise que, outre le prix, les critères de travail rendu, délai et de technicité doivent être pris en compte.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ces devis.

Un débat s'engage entre les élus.

Monsieur le Maire demande à la commission travaux de prévoir un audit de l'ensemble des chemins non goudronnés pour décider des priorités de fauchage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil :

- Décident de retenir le devis de l'entreprise ETA Cédric DARRÉ, pour la réalisation des travaux de fauchage des chemins goudronnés, pour un total de 1 620 € HT

- Décident de faire un point sur le fauchage des chemins non goudronnés suite à l'audit de la commission des travaux afin de définir les priorités
- Autorisent Monsieur le Maire à valider le devis et le charger d'en informer l'entreprise
- Disent que les crédits nécessaires à ces travaux sont prévus au budget primitif

Monsieur le Maire demande de faire revenir Élodie GAZAVE et la remercie.

Objet: Travaux renforcement SDE - DE 2021 055

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu du SDE une proposition tarifaire concernant un renforcement. Cette prestation avait été initiée durant la précédente mandature. Il passe la parole à Monsieur Jean-Noël PAYSSAN :

Il s'agit d'un renforcement de dipôles sur deux zones du village : Chemin Toy Berrut au niveau de l'ancien presbytère et Chemin la Montjoie. Les travaux seraient réalisés courant juillet et feront l'objet d'une participation du SDE.

En effet, la commune a été retenue pour l'année 2021 sur le programme "Electricité", arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE.

Le montant de la dépense est évalué à 18 000,00 €, répartis comme suit :

- Fonds libres	1 800,00 €
- Participation SDE	<u>16 200,00 €</u>
TOTAL	<u>18 000,00 €</u>

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées
- s'engage à garantir la somme de 1800,00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune
- précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité

Objet: lieux d'apport volontaire des ordures ménagères et tri - DE 2021 056

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu du SYMAT le retour des sondages effectués par la société GEOTEC et concernant les futurs lieux d'implantation d'apports volontaires. A la lecture des résultats, il n'y a pas de contrainte technique pour la mise en œuvre des colonnes.

Monsieur le Maire rappelle les trois sites d'implantation :

- Rue Eth HAILLA
- Place Saint Barthelemy, le long de la voie communale n° 13, suite à la visite du CAUE et dans l'optique de pas bloquer la réflexion sur le réaménagement du centre bourg.
- Rue Marque Débat au lieu-dit « la Mare »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- approuvent les emplacements pour la mise en place des colonnes
- chargent Monsieur le Maire et Monsieur VILLEDIEU, Adjoint délégué, des formalités nécessaires à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux église : Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a reçu un devis de Maître GACHASSIN, huissier, pour effectuer un état des lieux avant les travaux de l'église. Le montant de la prestation est de 348,71€ TTC.

Monsieur le Maire donne la parole à l'ensemble des commissions pour faire un point sur l'avancement des actions :

Commission finance :

Réflexion sur l'application de la taxe d'aménagement
Réflexion et différentes simulations sur la taxe foncière

Commission Affaires scolaires

Réflexion pour la mise en place d'un audit auprès de la population sur les enfants non scolarisés sur l'école communale de CIEUTAT, suite à la baisse significative des effectifs des trois dernières années.

Bilan du dernier conseil d'école

Commission Travaux

- Escalier place du 19 mars en réfection
- Elagage arbres place salle des fêtes : devis à demander
- Travaux à prévoir sur l'appartement communal
- Achèvement des barrières de la Caussade à planifier
- Travaux de voirie à finaliser
- Contrôle électrique annuel des bâtiments à faire
- Travaux sur le réseau internet et le réseau incendie de l'école réalisés prochainement
- Contrôle annuel des extincteurs

Commission environnement

Forêt : information sur les parcelles

L'exploitation de la parcelle 9 est terminée. Le chemin a été remis en état par un pelliste.

La parcelle 11 a été remise en vente mais aucune proposition n'a été faite.

Une note sera diffusée lors de la distribution des « Cieutat infos » sur les feux de végétaux

Suite au dernier conseil, une réunion a eu lieu avec le groupement pastoral et la convention de pâturage a été dénoncée le 30 juin 2021. Un groupe de travail du conseil municipal et du groupement pastoral a été constitué pour la rédaction d'une nouvelle convention de pâturage des estives.

Commission communication

Le site internet est souvent consulté. Un diaporama a été intégré récemment.

Une rubrique « Urbanisme » a été ajoutée et sera alimentée régulièrement.

Après constat d'un problème de réseau, une relance a été initiée pour la mise en place du haut débit.

Le 2ème bulletin municipal est à l'imprimerie et sera distribué prochainement.

Commission Aide sociale

Suite à la sortie du contexte sanitaire compliqué, Monsieur le Maire demande à la commission de se pencher sur le dossier de deux familles.

Commission urbanisme

- Permis de construire et demandes de certificat d'urbanisme en augmentation
- Travail sur le PLUI à finaliser pour 2024

Commission vie associative

Une réunion est à programmer avec l'ensemble des présidents des associations et le référent du conseil municipal pour évoquer la charte et réfléchir sur un programme et un calendrier des animations.

Christine FOURTANE évoque le trentenaire du jumelage avec VALROS, qui aura lieu en septembre prochain et propose une réunion préparatoire avec le Président du Comité de Jumelage.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de local pour l'ouverture d'un restaurant.

La séance est clôturée à 23h.